Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 61 (1932)

Heft: 13

Rubrik: Contre la camelote

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Contre la camelote

La crise économique a certes déterminé par elle-même un certain abaissement des prix, mais elle a surtout eu pour effet d'attirer la faveur, forcée il est vrai, des acheteurs sur les produits « bon marché ». Or, il existe deux sortes de ces produits : ceux qui valent leur prix et dont la qualité, sans être supérieure, est cependant très appréciable, et d'autre part les produits très bon marché, mais cependant vendus trop cher pour ce qu'ils sont, de la camelote. Il est important de savoir distinguer les uns des autres et, souvent, la différence n'apparaît pas à première vue ; parfois, en effet, le produit médiocre s'impose par son emballage voyant, moderne, sa publicité audacieuse et sa nouveauté, de sorte qu'il est difficile de savoir à quoi s'en tenir à son sujet. Un moyen presque toujours sûr d'éviter autant que possible une erreur, c'est d'examiner rapidement tout produit ou son emballage, avant d'en faire l'acquisition ; si le nom du fabricant et son adresse s'y trouvent visiblement et entièrement indiqués, à côté de la marque distinctive, il y a des chances pour que l'on n'éprouve pas de mauvaise surprise à l'usage. Pourquoi cela ? Parce qu'une maison qui a conscience de produire une marchandise bonne, valant le prix qu'on la paie, ne craint pas de se faire connaître et de chercher ainsi à acquérir une clientèle. Une boîte qui porte un nom quelconque, un produit anonyme, n'offrent en eux-mêmes aucune garantie qu'ils se révéleront à l'usage ce qu'ils prétendent être ; par contre, si le fabricant y ajoute en toutes lettres son nom et le siège de son entreprise, c'est qu'il prend la responsabilité de ce que sa réclame affirme et qu'il n'hésite pas à s'offrir à la critique du consommateur. Que l'acheteur prenne donc, dans son intérêt direct, l'habitude de vérifier ces indications ; cela ne coûte ni temps, ni peine et garde des expériences malheureuses. Cela permet aussi de se rendre compte aisément si un produit est suisse ou ne l'est pas ; or, les produits suisses ont une réputation bien établie de qualité excellente ; leurs fabricants sont connus et peuvent être atteints facilement en toutes circonstances. Vérifiez donc la provenance des marchandises que l'on vous offre et achetez de préférence les produits suisses ; vous y trouverez votre avantage et vous donnerez du travail à vos compatriotes.

Association suisse de propagande
« Semaine suisse ».

Pro Juventute

Le samedi, 24 septembre, le Conseil de la fondation *Pro Juventute* a tenu, à Olten, sa deuxième séance annuelle réglementaire. Après avoir approuvé le rapport et les comptes annuels, il a fixé comme programme de l'exercice 1933, la prévoyance en faveur de la jeunesse libérée de l'école, avec la réserve, toutefois, que, dans les contrées les plus durement atteintes par la crise, il conviendrait de venir en aide aux enfants de chômeurs, au cas où la situation ne s'améliorerait pas.

Mme Sigrist, de Lucerne, a été nommée membre de la Commission, en remplacement de M. von Matt, conseiller national, décédé, et Mme Z'Graggen, de Hergiswil, a été désignée pour le remplacer, comme membre du Conseil.